



Région Languedoc-Roussillon

Expérimentation Droit à la Formation Initiale Différée

POSS-LR le 7 décembre 2011

Jean-Claude GRANIER

Chef de service coordination territoriale et innovation



la Région
Languedoc
Roussillon



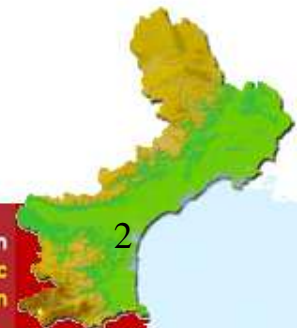


CONTEXTE

Chaque année, 5000 jeunes de la région quittent le système scolaire sans certification. On observe une forte précarité chez ces jeunes qui ont soit arrêté prématurément leurs études, soit n'ont pas obtenu le diplôme préparé et qui manquent d'expérience professionnelle.

Or, comme le signalent les conclusions de l'Accord National Interprofessionnel (ANI) de 2009, pour ces jeunes, l'investissement de la puissance publique ayant été inférieur par rapport à ceux qui ont pu terminer leurs études, il est normal de leur donner un Droit à une Formation Initiale Différée.

De plus, l'impact de la crise économique sur le taux de chômage des moins de 25 ans en Languedoc Roussillon est particulièrement important puisque depuis un an le nombre de jeunes demandeurs d'emploi s'est accru de 3,5%.





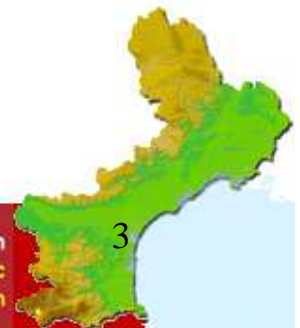
contexte

La mise en place en 2006 des Écoles Régionales de la 2ème Chance (ER2C) a permis d 'apporter des solutions à 600 jeunes par an, mais cela reste insuffisant.

C 'est pourquoi, lors de la campagne électorale pour les dernières élections régionales, Georges FRECHE avait fait inscrire dans son programme la mise en place d'un nouveau programme à destination des jeunes sortis du système scolaire sans qualification: **Programme 2ème chance**.

Ce programme est composé des dispositifs suivants :

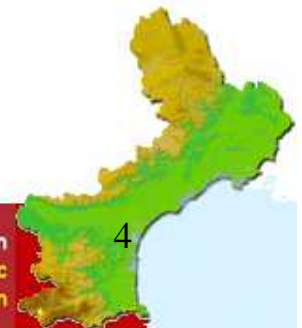
- ER2C
- Écoles de l 'apprentissage
- DAEU - Capacité en Droit -CNAM (Programme Enseignement Supérieur)
- Droit à la Formation Initiale Différée





OBJECTIFS

- Accompagner le stagiaire dans un parcours **individualisé** pouvant comprendre une resocialisation, une remise à niveau sur les compétences de base, des découvertes métiers, une définition du projet professionnel, une pré-qualification.
- Il s 'agit d 'assurer une sécurisation des parcours par un **accompagnement** renforcé et globalisé (lever les freins entravant l'accès à une formation, orientation plus en adéquation avec le profil du jeune et les perspectives d'emploi).
- Il s 'agit de permettre, à l'issue de la formation, une insertion directe en emploi ou d'intégrer une formation qualifiante.





ENJEUX (1)

- Renforcer les relations prescripteurs/organismes de formation avant, pendant et après la formation:
 - renforcement du rôle des prescripteurs pendant le déroulement des formations
 - participation des prescripteurs aux comités de suivi locaux
 - désignation dans les Missions Locales d'un correspondant sur le DFID qui assurera le lien avec les organismes de formation au moment des prescriptions
 - mise en place de lien permanent avec les accompagnateurs des organismes de formation pour favoriser la levée des freins des stagiaires et prévenir les abandons
- Permettre la continuité des parcours vers la certification à l'issue de la formation dans le cadre du DFID
 - A titre d'exemple, les données transmises par le réseau des Missions Locales concernant le programme API laissent apparaître que plus de 10 % des jeunes ayant suivi une action sur le programme API ont ensuite bénéficié d'autres actions de ce programme dans les 3 ans.



ENJEUX (2)

- Expérimenter la mise en place de l'accompagnement individualisé
- Clarifier l'articulation avec les dispositifs existants:
 - **École Régionale de la 2ème Chance:** jeune sans qualification, remise à niveau importante, peu autonome.
 - **Écoles de l'Apprentissage:** jeune ayant un projet professionnel défini et les pré requis nécessaires pour une entrée en apprentissage.
 - **Programme API** (PAIP, MOB, PM): jeunes et adultes ayant besoin d'augmenter leur niveau de compétence et/ou de qualification pour permettre ainsi d'intégrer soit une formation qualifiante, soit un emploi.





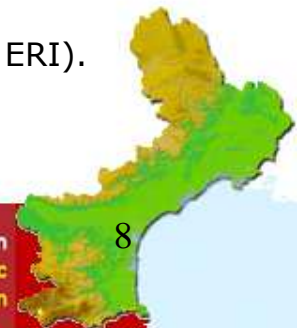
PRESENTATION DU DISPOSITIF (1)

- Il s'agit d'une refonte du programme Actions Préparatoires à l'Insertion:
 - Suppression des 3 types de parcours actuellement existants (PAIP, MOB, Prépa Métiers)
 - Mise en place d'un parcours unique en fonction des besoins et des objectifs des stagiaires
- Actions individualisées en entrées et sorties permanentes
- Mise en place d'un accompagnement individualisé des stagiaires. Le rôle de ce référent pédagogique peut être entendu comme suit:
 - Il s'assure du suivi pédagogique du stagiaire en lien avec l'équipe pédagogique,
 - Il doit repérer et lever les freins à la formation et faire le lien avec les structures adéquates pouvant venir en aide aux stagiaires.
 - Il suit le stagiaire tout au long de son parcours, même en cas de changement d'organisme (dans le cadre du groupement).
 - Il doit assurer le lien avant la fin de la formation avec le prescripteur et assurer le suivi à 6 mois et à un an.
- Marchés à bons de commande avec lots mono ou multi-attributaires,
- Durée du marché: 2 ans non reconductible



PRESENTATION DU DISPOSITIF (2)

- **Expression des besoins**
 - par territoire
 - Nouveau dimensionnement des lots : réduction du nombre de lots par territoire afin de favoriser un nombre d'entrées suffisant pour permettre la mise en place d'une véritable individualisation.
- **Création de comités locaux de suivi**
 - Ces instances locales de concertation se réuniront mensuellement et associeront les organismes de formation, les prescripteurs et les services de la Région
 - Il s'agit d'une instance de régulation du dispositif qui pourra traiter de situations individuelles. Ses objectifs seront les suivants:
 - suivi du déroulement de l'expérimentation,
 - régulation des recrutements,
 - régulation des flux entre les différents dispositifs de formation pré-qualifiants de la Région
 - favoriser la transition vers les formations qualifiantes (PRQ, Apprentissage, ERI).





LE PARCOURS DE FORMATION

- La durée maximum du parcours sera de 12 mois.
- Chaque parcours débutera par une phase de positionnement qui devra déterminer les objectifs, la durée et le contenu des parcours.
- Selon les besoins du stagiaire le parcours intégrera une resocialisation, une remise à niveau sur les compétences de base, des découvertes métiers, une définition du projet professionnel, une pré-qualification.
- Des réajustements de parcours seront possibles à tout moment.
- Des interruptions de parcours pour des périodes d'emploi seront possibles sous conditions. Pendant ces périodes, un suivi périodique des stagiaires sera maintenu.





7 TERRITOIRES EXPERIMENTAUX

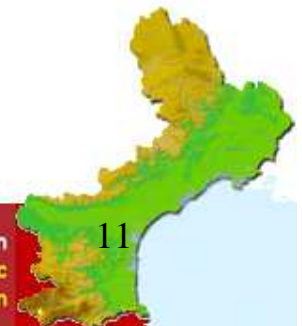
- Nîmes
- Montpellier
- Béziers
- Lodève
- Mende
- Narbonne
- Perpignan





LA PORTEE DE L 'EXPERIMENTATION

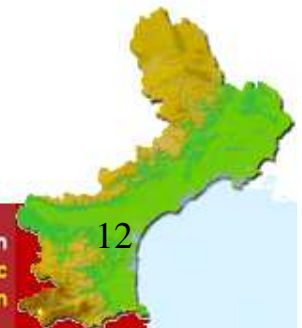
- La refonte de l'offre de formation pré-qualifiante de la Région
- La création d'espaces d'échanges institutionnalisés sur les territoires
- L'affirmation du principe du référent pédagogique unique en formation
- Le renforcement de la relation entre prescripteurs et organismes de formation notamment concernant le recrutement
- La continuité du parcours grâce à :
 - l'anticipation des ruptures de parcours
 - la préparation de la sortie vers les dispositifs qualifiants ou l'emploi





CALENDRIER

- Juin/Décembre 2011 : phase d'élaboration du projet
- Novembre à Décembre 2011 : réunions d'information avec les organismes de formation et le réseau AIO
- Février 2012 : lancement de la procédure de consultation sur 6 territoires
- Avril à mai 2012 : instruction, auditions et négociations
- Juin 2012 : vote du programme
- Septembre/Octobre 2012 : début des actions





Je vous remercie pour votre attention

